

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Clérey

SEANCE DU 10 MARS 2022

Date de la convocation : 3 Mars 2022

Date d'affichage : 14 Mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix Mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre LÉCORCHÉ, maire.

Présents : Agrapart Thierry, Contant Evelyne, Depuille Anaïs, Giorgetti Coralie, Goncalves Jean, Lécorché Jean-Pierre, Mennessier Sébastien, Misswald Catherine, Nicolodi Julia, Prévot Pascal, Sommer de Launay Geoffroy, Sottas Gaëlle, Tesser Charlotte, Vitali Rachel

Absent : Callot Franck

Secrétaire : Madame Contant Evelyne

En application de l'article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, les mesures suivantes sont de nouveau en vigueur depuis le 10 novembre 2021 et jusqu'au 31 juillet 2022 :

- possibilité de réunion de l'organe délibérant en tout lieu
- possibilité de réunion de l'organe délibérant sans public ou avec un nombre limité de personnes présentes,
- possibilité de réunion par téléconférence,
- fixation du quorum au tiers des membres présents,
- possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

Communications du maire

[Tour de France des Femmes 2022 : passage à Clérey le mercredi 27 juillet.](#)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Tour de France des Femmes 2022 passera à Clérey le mercredi 27 juillet prochain à l'occasion de l'étape TROYES-BAR SUR AUBE.

Une première réunion initiée par les Services Préfectoraux se tiendra en audioconférence le vendredi 18 mars.

Stand compostage au Vide Grenier du 3 avril prochain

Monsieur le Maire informe de la tenue d'un stand dédié au compostage lors du vide grenier organisé le 3 avril prochain par l'association 1, 2, 3 Soleil.

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Julia Nicolodi, organisatrice du stand dans le cadre de ses fonctions de conseillère municipale-guide composteur. Il s'avère que la quinzaine du compostage se déroule cette année du 26 mars au 10 avril. Il semble opportun de profiter du vide grenier du 3 avril pour tenir un stand en lien avec le Syndicat Intercommunal d'Élimination des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient pour faire découvrir le compostage.

Terrain du 10, Rue de l'Eglise

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la signature de la vente des parcelles AB 569 et 92, contigües à l'école primaire, au profit de la commune aura lieu le vendredi 11 mars à 17h.

Déploiement et commercialisation de la fibre optique

Deux opérateurs nous nous d'ores et déjà contacté dans le cadre du déploiement et de la commercialisation de la fibre sur notre commune.

Pylône d'amélioration de la couverture mobile

Monsieur le Maire informe que les travaux d'implantation du pylône pour l'amélioration de la couverture mobile auront lieu en juin/juillet de cette année.

Questions principales

2022_6 - Parcelles B4, B6, B7, B8, B9 et B10 : Projet (acquisition-division-revente)

Monsieur le MAIRE rappelle le projet de Ages et Vie consistant en la création d'hébergement pour les personnes âgées en perte d'autonomie permettant ainsi à des personnes ne pouvant ou ne voulant plus demeurer chez elles, de rester dans leur commune ou à proximité et de bénéficier d'un accompagnement permanent.

Vu l'entrevue avec Monsieur le Conseiller aux décideurs locaux de la Trésorerie de Troyes Agglomération en date du 28 février 2022,

Vu les entrevues avec Maître Delavigne en date des 10 février et 2 mars 2022,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- se prononce en faveur du projet d'Ages et Vie, nécessitant pour la commune l'acquisition des parcelles B4, B6, B7, B8, B9 et B10 au lieu-dit Champ Saint Antoine, la division foncière des parcelles et la revente des parcelles,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ces procédures.

2022_7 - Parcelles B6 et B8 et autres : Droit de Prémption Urbain

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme datée du 26 janvier 2022 concernant les parcelles cadastrées AH 0582, AH 0840, AH 1023, AH 1078, AH 1079, AI 0054, AI 0075, **B 6, B 8**, ZW 0083 et B 0649 établie par Maître Frank KOSMAC, Notaire à SAINT-PARRES-LES-VAUDES.

Madame Evelyne Contant rappelle que Monsieur le Maire, par délibérations n° 2020_28 en date du 11 juin 2020 et n°2020_40 du 24 septembre 2020 a reçu délégation du conseil municipal pour l'exercice du droit de préemption.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

DECIDE :

- de charger Monsieur le Maire d'exercer au nom de la commune le droit de préemption dans le cadre de la DIA citée,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette procédure.

2022_8 - Parcelles B4, B9 et B10 : Projet

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet d'échange des parcelles B4, B9 et B10 au lieu-dit Champ Saint Antoine contre l'équivalent en fond de zone après la procédure de division foncière des parcelles B4, B6, B7, B8, B9 et B10.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- se prononce en faveur de l'échange des parcelles B4, B9 et B10 au lieu-dit Champ Saint Antoine contre l'équivalent en fond de zone après la procédure de division foncière des parcelles B4, B6, B7, B8, B9 et B10,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette procédure.

2022_9 - Parcelle B7 : Projet

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet d'acquisition de la parcelle B7 au lieu-dit Champ Saint Antoine.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- se prononce en faveur de l' d'acquisition de la parcelle B7 au lieu-dit Champ Saint Antoine.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette procédure.

Tenue des bureaux de vote à l'occasion des élections présidentielles et législatives

Le planning de tenue sera adressé à chaque membre du conseil municipal.

Soutien à l'UKRAINE

Un point de collecte est installé dans la mairie, pendant les heures d'ouverture du secrétariat, afin de centraliser les dons en soutien à la population ukrainienne. Les dons matériels concernent essentiellement :

- En matière de logistique : lits de camps, sacs de couchage, couverture de survie, matériel électrique (projecteurs, lumières, rallonges, générateurs)
- En matière d'hygiène : Gels et savons corps, dentifrices, Brosses à dents, Couches et lait maternisé, Rasoirs, Mousses à raser, Protection féminine
- En matière de secours : Gants à usage unique, Masques chirurgicaux, Matériel de suture, Blouses Médicales, Bandages élastiques, Garrots, Lecteur à glycémie, Pansements hémostatiques, Pansements, Solutions antiseptiques...

En outre les dons financiers sont dorénavant possibles sur le site <https://don.protection-civile.org/soutenir>

Enfin, les personnes souhaitant accueillir des réfugiés peuvent se signaler au secrétariat de mairie.

Organisation de la Chasse aux Œufs de Pâques

Le comité des Festivités Clériciennes organisera une animation et la commune prendra en charge les frais relatifs à l'achat des chocolats.

Projet de Territoire

Mesdames Evelyne Contant, Rachel Vitali, Julia Nicolodi et Coralie Sommer de Launay se proposent d'assister avec Monsieur le Maire à la réunion qui se tiendra le jeudi 17 mars à 19h00 dans les locaux de Yschools.

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique : PTRTE

Les documents transmis par les services de Troyes Champagne Métropole seront adressés à l'ensemble des membres du conseil municipal.

Les questions suivantes sont ensuite abordées :

Bennes à verres du passage à niveau
Projet éolien

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h40 .

Fait à CLEREY, les jours, mois et an susdits

Le maire,

Jean-Pierre LÉCORCHÉ